

**Animation de quartiers - Avenants programmatifs 2004
avec les associations conventionnées : ASEP du FJT - MJC Palente Comité
de Quartier Rosemont/St-Ferjeux - MJC Besançon/Clairs-Soleils -
FJT Les Oiseaux - Centre Régional d'Information Jeunesse
de Franche-Comté - Versement de subventions**

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon a formalisé le partenariat existant avec diverses associations intervenant dans les quartiers ou sur des projets thématiques sur l'ensemble de la ville, en établissant des conventions triennales (non renouvelables par tacite reconduction).

Les conventions triennales, dont le principe a été approuvé par le Conseil Municipal du 30 janvier 2003, prévoient la signature d'avenants programmatifs annuels tenant compte des budgets prévisionnels des associations et de leurs programmes annuels d'activités.

A - AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'ANIMATION DES QUARTIERS

La Ville de Besançon, dans le cadre de sa politique générale, a développé une politique d'animation des quartiers et de lutte contre les exclusions, traduite par la mise à disposition des habitants d'équipements installés au cœur des quartiers et par un soutien massif et continu à des programmes d'actions sociales, socio-culturelles et culturelles.

Pour les secteurs concernés, les associations d'éducation populaire s'engagent à mettre en oeuvre des actions ouvertes à tous sur le quartier et l'ensemble de la ville. Elles assurent un rôle d'équipement de quartier et répondent aux orientations retenues par la Ville.

Elles perçoivent à ce titre, conformément aux conventions triennales, une subvention de fonctionnement pour permettre leur existence, leurs frais généraux d'administration, leurs missions d'animation globale et de coordination et leurs activités. Ces subventions sont inscrites au budget primitif de la ville.

Une commission paritaire Ville – Association fixe les relations partenariales et financières. A la subvention annuelle de fonctionnement s'ajoutent les subventions d'actions spécifiques conditionnées aux objectifs thématiques du quartier, aux éventuelles participations des dispositifs «A Tire d'Aile», «Top Vacances» ou encore à l'implication aux projets d'actions jeunesse de la Direction Politique de la Ville et de l'Animation durant l'année 2004 et visant plus particulièrement la population 10-15 ans des différents quartiers bisontins, soit «Alter – Égaux» et «Ruée vers l'Or».

D'autres subventions ont été attribuées dans le cadre des procédures Contrat de Ville, Contrat Éducatif Local, Contrat Enfance et Contrat Temps Libre ou par d'autres délégations municipales lors du Conseil Municipal du 29 mars 2004.

Des financements accordés par les partenaires de ces différentes procédures seront reversés pour les montants et objets qui seront indiqués dans les lettres de notifications que ces partenaires adresseront à la Ville.

Si d'autres subventions venaient à être attribuées au cours de l'année après l'examen des propositions de l'association et sur décisions du Conseil Municipal, ces contributions feraient l'objet d'avenants spécifiques.

1 - Pour le secteur Cras - Chaprais : Association Sportive et d'Éducation Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs et du quartier des Cras (ASEP du FJT)

Il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de 144 337 € pour les participations aux opérations de la Ville pré-mentionnées et la mise en oeuvre notamment des actions programmées : initiation des jeunes à une pratique sportive, actions socio-culturelles (ateliers arts plastiques, musique, danse, théâtre ; local de répétition musicale ; galerie d'exposition de peinture, dessins ou photos), programme «Top Vacances», centre de loisirs 14-16 ans.

Les associations suivantes respectent la Charte des Maisons de Quartier (activités particulières, fonction de coordination et de référent de quartier, instance participative des habitants) et ont une fonction d'animation globale - agrément «centre social» par la Caisse d'Allocations Familiales.

La participation de la Ville ne se limite pas seulement à un financement mais se concrétise aussi par une mise à disposition de locaux.

Elles se sont vu également confier conjointement par l'État et la Ville la mission de «référent Contrat de Ville» pour le quartier, dont notamment l'animation de Réseaux Emploi – Formation.

2 - Pour le secteur Palente - Orchamps : MJC / Centre Social Palente

Il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de 140 605 € pour les participations aux opérations de la Ville pré-mentionnées et la mise en oeuvre notamment des actions programmées : ateliers de loisirs et de pratiques artistiques, sportives et de découvertes, accessibles à tous, centres de loisirs, formations BAFA, accompagnement scolaire, manifestations musicales et familiales, ateliers seniors, écrivain public, accompagnement réinsertion et stages de qualification, séances d'alphabétisation, organisation de distribution alimentaire, programme d'actions culturelles (Fête du Livre, Graines de Ville – Mémoire et utopie, spectacles jeunes publics, projet d'animation - lecture), activités de loisirs adultes, et pour tenir compte de l'augmentation des charges d'entretien des locaux.

Pour son secteur Enfance, le Comité de Pilotage du Contrat Enfance a validé la somme de 6 722,19 € à la MJC Palente, pour sa part Ville.

3 - Pour le secteur Rosemont/Saint-Ferjeux - Amitié : Comité de Quartier / Centre Social Rosemont/Saint-Ferjeux

Il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de 129 582 € pour les participations aux opérations de la Ville pré-mentionnées et la mise en oeuvre notamment des actions programmées : activités culturelles, sportives, récréatives et de loisirs accessibles à tous, un programme enfance - jeunesse (centre de loisirs, animations estivales, accompagnement scolaire, coordination des activités adolescents sur l'ensemble du quartier), un programme «solidarité» (chantier d'insertion, Buanderie de St-Ferjeux, action d'alphabétisation).

A ce soutien financier, il est proposé une subvention supplémentaire de 45 735 € pour une programmation spécifique à destination des habitants de l'Amitié : animations estivales enfance et jeunesse, accueil des enfants au centre de loisirs, gestion technique, pédagogique, administrative et financière d'animations en direction des adolescents, accompagnement scolaire, actions en direction des familles, réflexion sur le devenir des locaux d'animations propres à la cité.

4 - Pour le secteur Clairs–Soleils : MJC / Centre Social Besançon/Clairs-Soleils

Il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de 97 664 € pour les participations aux opérations de la Ville pré-mentionnées et la mise en oeuvre notamment des actions programmées : collectif «fêtes de quartier», journal de quartier, projet éducatif local, soutien à la scolarité, programme d'actions culturelles (ateliers de pratiques artistiques, diffusion de spectacles,...), travail spécifique autour de la question féminine, suivi pour l'opération de renouvellement urbain.

B - AU TITRE DE LA POLITIQUE LOCALE DE LA JEUNESSE

La Ville de Besançon, dans le cadre de sa politique générale, souhaite développer une politique locale de la jeunesse autour d'objectifs prioritaires (accessibilité des jeunes à des activités culturelles, lutte contre les exclusions, participation des jeunes à la vie locale). Cette politique se traduit par la mise à disposition des habitants d'équipements et/ou par un soutien massif et continu à des programmes d'actions en direction de la jeunesse.

Des associations d'éducation populaire interviennent et s'engagent à mettre en oeuvre des actions ouvertes à tous sur un quartier et/ou l'ensemble de la ville. Elles répondent aux orientations retenues par la Ville. Elles perçoivent à ce titre, conformément aux conventions triennales, une subvention pour mener à bien leur programme d'activités. Ces subventions sont inscrites au budget primitif de la ville.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, ACCESSIBILITE DES JEUNES A DES ACTIVITES CULTURELLES ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**Foyer mixte des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»**

Il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de 33 539 € pour la mise en oeuvre notamment des actions programmées : accompagnement social des résidents et soutien à la programmation culturelle.

ACCESSIBILITE DES JEUNES A DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES ET PARTICIPATION DES JEUNES A LA VIE LOCALE**Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Franche-Comté**

Il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de 41 161 € pour la mise en oeuvre notamment des actions programmées : carte «Avantage Jeunes», gestion du dispositif de stage et d'accès à l'emploi mis en place par le Conseil Régional de Franche-Comté, partenariat régulier avec la Mission Locale – Espace Jeunes, participation à la réflexion sur la mise en oeuvre des actions jeunesse de la Ville, développement de l'accès des jeunes à l'information (Réseau information jeunesse, Points Cyber-Internet, Topo,...).

Il est signalé que la Ville apporte également son aide par la mise à disposition gracieuse de locaux municipaux.

C - SUBVENTION – SECTEUR PREVENTION

Dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la Ville soutient le Centre Contre les Manipulations Mentales «Roger IKOR». Cette association mène une action de prévention la plus large possible auprès d'un public varié afin de prévenir les méfaits des mouvements à caractère sectaire. L'association intervient notamment sous forme de conférences ou de réunions d'échanges afin d'informer le public scolaire, les parents ou les professeurs sur la réalité et les risques liés à cette question.

Cette année, une action particulière sera notamment menée auprès des élèves des écoles de santé et des professionnels de la Ville sur le thème «sectes, santé, médecine».

La collectivité est sollicitée pour soutenir l'activité de cette association.

Dans ce cadre, il est donc proposé au Conseil Municipal de décider l'attribution de la subvention suivante :

Association	Subvention 2003	Subvention proposée 2004	Action retenue
Centre contre les Manipulations Mentales «Roger IKOR»	915 €	1 065 €	Lutte contre les mouvements à caractère sectaire ; conférences «sectes, santé, médecine»

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire :

- à signer les avenants programmatifs 2004 avec l'ASEP du FJT, la MJC de Palente, le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux et la MJC de Besançon/Clairs-Soleils (étant précisé que les subventions attribuées à l'ASEP (144 327 €), à la MJC de Palente (140 605 €), au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux (129 582 €), et à la MJC Besançon – Clairs-Soleils (97 664 €) ont déjà été autorisées lors du vote du budget primitif 2004),

- à signer les avenants programmatifs 2004 avec le FJT «Les Oiseaux» et le CRIJ (étant précisé que les subventions attribuées au FJT (33 539 €), et au CRIJ (41 161 €) ont déjà été autorisées lors du vote du budget primitif 2004),

- à attribuer une subvention complémentaire de 45 735 € au Comité Rosemont/Saint-Ferjeux pour sa programmation d'actions en direction des habitants d'Amitié et autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2004 au chapitre 65.422.6574.47030,

- à attribuer une subvention de 1 065 € au Centre Contre les Manipulations Mentales «Roger IKOR». Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2004 au chapitre 65.522.6574.47040,

- à attribuer une subvention de 6 722,19 € à la MJC Palente. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65.824.6574.47003.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. BAUD, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI, M. GHEZALI n'ayant pas pris part au vote, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 26 mai 2004.